

cas
ents
erre
un
am.
des
inir
ela-
ient
24

B.
vin,
ue
ent
ent
t'en
voir

fut
tait
ion

ent
on,
tra-

eur
les
t—
re-
sis-
me
im-
ux,
as,
tes
cu-

ait
ais
ty-
er-
au
lir
ri-
se-
us
ra-
A.
A.
en
d.
lt.
s.
e.
er

perdre, elle consomma, sans nous consulter, malgré nous, l'inique projet d'union, ce mariage infâme de deux langues étrangères, de deux religions différentes, projet qui, dans ses froids calculs, devait perdre à jamais cette race française qui osait vouloir conserver sa langue, sa religion, ses lois, ses droits, dans un pays anglais et protestant.

L'union du Haut et du Bas-Canada fut publiée le 10 Février, 1841.

A cette époque, le Bas-Canada n'avait à proprement parler aucune dette, tandis que le Haut devait un million à la maison Baring. Cependant par cette loi inique on forçait le Bas-Canada à participer également dans le paiement de cette dette.

Le Bas-Canada avait alors une population de 700,000 âmes et le Haut de 3 à 400,000. Pendant encore, par la 12ème section de l'acte impérial, 3 & 4 Victoria, chap. 35, pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, on donna une égale représentation aux deux provinces. Bien plus, et pour que la chambre ne vint pas à changer le nombre des membres, la clause 26 du même acte, établissait que ce principe d'égale représentation ne pouvait être changé qu'avec le concours des deux tiers de nos chambres législatives, sur les seconde et troisième lectures d'un bill à cet effet. Et l'assentiment royal ne devait être donné que dans le cas où les deux chambres demanderaient spécialement ce changement, par des adresses.

Mais l'Angleterre, après avoir ainsi protégé ses nationaux du Haut-Canada, lorsqu'ils étaient les plus faibles, voyant leur nombre dépasser celui des Bas-Canadiens, par suite d'une forte immigration, crut devoir abroger la clause ci-dessus.

En effet, le 22 juin 1853, la législature canadienne ayant voté une adresse à Sa Majesté demandant qu'il lui fût permis de présenter un bill pour rendre le conseil législatif électif, le gouvernement impérial passa, en 1856, l'acte 17 et 18 Victoria, chap. 118, qui rendit électifs les membres de cette chambre ; mais par la clause cinquième du même acte, le gouvernement impérial, sous l'inspiration de Hincks, ministre Haut-Canadien d'alors, et sans que la chambre canadienne, loin de le demander, en eût eu connaissance, abrogea la clause par laquelle les deux tiers étaient nécessaires pour effectuer tout changement.

Ainsi une simple majorité, une majorité d'une voix, la voix d'un traître, peut à présent détruire notre avenir en changeant la représentation.

Quand l'Angleterre a été si loin, quand elle a tout préparé d'avance pour nous nuire, croit-on qu'elle ne continuera pas son œuvre, et ne profitera pas de la première occasion pour réaliser son rêve depuis la conquête : l'anéantissement des Canadiens, qui, pourtant ont toujours

été à son égard d'une fidélité héroïque et inébranlable.

Nous voudrions le croire, nous ne le pouvons pas.

L'espace de temps compris entre 1840 et 1864, est à peine du domaine de l'histoire et est un trop vif sujet de discussion pour qu'il soit possible d'en faire froidement le récit ; nous tâcherons seulement dans quelque temps, s'il est possible, d'en faire une simple analyse, sans entrer dans aucune considération ; qu'il nous suffise de dire que ce vain espoir de haine et de destruction dont on se bercrait fut complètement illusoire, que la race française semble tous les jours prendre une expansion de plus en plus grande, que les nationalités acadiennes sortent, vivantes et pleines d'avenir, du tombeau où croyait les avoir enterrées à jamais la plus terrible injustice anglaise, que tout ce qui semble français paraît reprendre une nouvelle vie sous le souffle vivifiant d'un génie protecteur, tandis que, malheureusement, les descendants de la race anglo-saxonne, longtemps maîtres et puissants en Amérique, se heurtent avec rage et furie, et semblent menacer ce continent et le monde entier du spectacle d'un cataclysme épouvantable.

En effet, en dépit de tous les efforts, en dépit de la tyrannie la plus atroce, des terribles épreuves par lesquelles durent passer les Canadiens et d'où ils sortirent toujours victorieux et plus forts, la population canadienne qui, en 1763, était de 60,000 âmes, se trouvait, en 1840, de 500,000 ; et aujourd'hui l'Angleterre, qui a pu réussir à briser cette union qui ne faisait des Canadiens qu'un seul homme, leur donnait la victoire ; l'Angleterre qui, par des intérêts personnels, par des rivalités d'ambition, a pu creuser entre certains Canadiens un abîme que le patriotisme le plus pur pourra à peine combler au moment du danger ; l'Angleterre, disons-nous, voit avec douleur ses projets anéantis et compte avec effroi un million de Canadiens, français et catholiques.

Si l'on cherche la raison de cet accroissement de population en dépit du plus lourd despotisme, on la trouve dans ce dévouement, cette fidélité sans bornes des Canadiens à la religion catholique, dans cet attachement inébranlable à la langue et aux traditions de ses pères ; et tant qu'il sera fidèle à ces deux symboles, aucune puissance ne pourra le faire disparaître du sol américain, jamais nos ennemis infatigables et ardents ne réussiront à faire de ce pays une terre protestante, habitée par un peuple anglais par la langue et par le cœur.

Aussi, en face du développement incroyable de la nationalité canadienne-française, l'Angleterre va-t-elle essayer de suivre le plan de Durham, et nous gratifier de la confédération générale des provinces britanniques.